



## SERRURERIES N°3

# Plaques professionnelles & éléments divers en façade

→ Privé ou public, le patrimoine bâti de Toulouse est unique. C'est un héritage commun dont nous bénéficions tous, c'est pourquoi il convient de préserver ce legs précieux. Appliquer un élément sur une façade peut masquer, altérer sa lecture et lui faire perdre toute lisibilité de composition architecturale (décors, moulures et éléments de serrurerie...) mise en oeuvre lors de l'édification du bâtiment. La pose d'éléments tels que les plaques professionnelles, boîtes aux lettres, réseaux en façade répondent à des critères de visibilité et de réponse techniques liés à l'habitabilité des immeubles pour un cadre de vie agréable.

Cependant, **vous habitez en Site Patrimonial Remarquable**, dans le coeur historique de Toulouse. Vos façades sont uniques, leur esthétique doit **être protégée**.

Dans le secteur patrimonial, les installations de plaques professionnelles, boîtes aux lettres, réseaux en façade ne sont parfois pas traitées de manière homogène et brouillent les informations et la lecture de la façade. Néanmoins, plusieurs solutions sont envisageables pour intégrer ces éléments.

### 1/ Les plaques professionnelles

Les plaques professionnelles doivent être gravées ou sérigraphiées sur des supports qualitatifs tels que le laiton, l'acier brossé ou laqué ou encore le verre trempé. Lorsque la plaque est unique, celle-ci sera fixée directement sur le mur. En revanche, si elles sont multiples, elles devront être traitées de façon identique (dimensions, typologies d'écriture, matériaux) et devront être regroupées sur un même support. Dans tous les cas, les plaques professionnelles seront positionnées de préférence sur les parties de mur exemptes de moulures. En cas de dépose de plaque professionnelle liée à une cessation d'activité, les fixations seront ôtées et les percements rebouchés avec soin dans une finition identique à la teinte de la façade.

### 2/ Les boîtes aux lettres

Deux types de cas se présentent pour traiter les boîtes aux lettres. Dans le cas où votre bâtiment ne comporte qu'une seule boîte aux lettres, celle-ci doit être placée dans l'ouvrant de la porte et de manière à ne pas détériorer les moulures de la menuiserie.

Dans le cas où vous êtes dans un bâtiment avec plusieurs logements ou activités, dès qu'il y a plus de deux boîtes aux lettres, celles-ci doivent être implantées dans les parties communes de l'immeuble.

### 3/ Les coffres de concessionnaires et réseaux en façade

À l'occasion de mise aux normes, de travaux de restauration du bâtiment ou de ravalement, les réseaux existants en façade seront

déposés. Ainsi les câbles et canalisations de type de gaz, d'eaux usées, ne doivent pas rester apparents en façade, ils devront obligatoirement être distribués par l'intérieur.

Les coffrets d'alimentation et comptage doivent être regroupés dans les locaux ou armoire technique en rez-de-chaussée de votre bâtiment et accessible par le service gestionnaire.

À l'occasion de travaux que vous, ou votre syndicat de co-propriété engagez, un contact devra être pris avec les services de la Métropole (Pôle territorial Toulouse Centre) et les concessionnaires (EDF, ENGIE, Orange) en vue d'implanter au mieux la pose des compteurs, coffrets, câblages avant travaux. En cas d'impossibilité technique et si les coffrets doivent être implantés en façade ils devront être suffisamment encastrés pour être masqués par un matériau homogène à la façade.

Au même titre et à l'occasion de ces travaux les descentes d'eaux pluviales doivent être remplacées par du zinc. En cas d'utilisation du PVC elles devront être intégrées à la composition architecturale.

#### BON À SAVOIR

L'ensemble des travaux à réaliser en Site Patrimonial Remarquable est soumis au dépôt d'une autorisation d'urbanisme à déposer auprès du service des autorisations d'urbanisme de la mairie de Toulouse qui consultera pour avis conforme l'Architecte des Bâtiments de France.

Contact : voir au verso

# Exemples de restaurations

**oui**



Les plaques laissent voir les moulures

**oui**



Boîtes aux lettres dans les parties communes

**oui**



Coffre bien intégré

**non**



Plaques non harmonisées et opaques

**non**



Boîtes aux lettres qui détériorent les moulures de la porte

**non**



Multiplication de coffres et réseaux

## Plus d'informations

Service des autorisations d'urbanisme  
1 place des Carmes à Toulouse  
Accueil de 9h à 16h45 du lundi au vendredi.

Tél.: 05 62 27 61 61 / [toulouse.fr](http://toulouse.fr)  
[autorisations.urbanisme@mairie-toulouse.fr](mailto:autorisations.urbanisme@mairie-toulouse.fr)



MAIRIE DE  TOULOUSE

toulouse  
métropole